



Les Lits Halte Soins Santé :

LHSS

Modalités d'orientation et d'admissions

Les LHSS sont destinés à assurer la prise en charge de personnes majeures, sans domicile fixe, quel que soit leur statut administratif.

Ils assurent des prestations de soins, d'hébergement temporaire et d'accompagnement social, quand l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée.

Objectifs :

- Soins
- Hébergement
- Ouverture de droits
- Orientation vers un logement plus stable

Le professionnel orienteur (médecin, travailleur social ou infirmier) envoie par mail le formulaire demande d'admission dûment rempli.

Ce formulaire est composé d'un volet social et d'un volet médical confidentiel (rempli par le médecin référent de la personne orientée), sur lequel il est précisé le motif et la durée prévisionnelle de séjour sur les LHSS.

La commission d'admission, composée du médecin référent de la structure et de l'équipe pluridisciplinaire, échange autour de la demande d'orientation. Après validation médicale, la responsable de service, par délégation de la directrice, statue sur l'admissibilité de la personne. L'infirmière en informe le professionnel orienteur et le patient.



Accompagnement médical et paramédical

Pendant la durée du séjour en LHSS, les patients sont suivis par le médecin référent de la structure et l'infirmière, en partenariat avec les structures de soins conventionnées avec l'établissement (cabinet infirmier, pharmacien, laboratoire d'analyse,...).

Cependant, la personne a la possibilité de faire appel au professionnel de son choix.

L'infirmière assure un rôle de réalisation et de coordination des soins. Elle assure également le suivi du dossier médical.

Accompagnement Social

Il est assuré par un travailleur social, qui a pour mission d'identifier les besoins exprimés par l'usager, l'orienter, l'accompagner dans ses démarches et élaborer avec lui un parcours de sortie.

« *L'objectif de cet accompagnement est de permettre à la personne de redevenir actrice de son parcours pour accéder à une solution de sortie en cohérence avec son projet et ses priorités* » (HAS – Recommander les bonnes pratiques »).



Accueil du chien

Sous certaines conditions et sur accord médical préalable, l'usager peut être accueilli avec son animal de compagnie (selon les modalités définies dans le contrat d'accueil)

Durée de prise en charge et sortie du dispositif

Conformément aux dispositions légales, « la durée prévisionnelle du séjour est au maximum de deux mois. Cette durée est renouvelable autant de fois que de besoins, en fonction de l'état sanitaire de la personne » (Article D 312-176-2 du CASF)

La sortie est prononcée par le médecin, en regard de l'évolution de l'état de santé de l'usager, en lien avec le référent social et l'infirmière.

Notre structure est située au sein des bâtiments de l'AIS35 à Rennes (quartier Arsenal / Redon et Cleunay), soit à proximité des réseaux de bus (Ligne 9 ou C6 arrêt Redon) et de métro (station Mabilais).

Lors de chaque séjour, une chambre individuelle avec sanitaire privatif et coin cuisine est mise à disposition de chaque usager.

Un accès à la salle d'activité et à l'espace restauration est possible, dans le respect des consignes de fonctionnement et des horaires prévus.

Contacts :

LHSS-AIS 35

43 rue de Redon 35000 Rennes

Tel : 02.99.67.39.14

Fax : 02.99.67.46.89

Médecin référent : Docteur BAHUAUD

Directrice de pôle : Nelly JACOB

Responsable de service : Angélique COUVREUR
angelique.couvreur@ais35fr

Infirmière : Marie Laure SERVEL
infirmierie @ais35.fr

Travailleuse Social : Josepha Le Sourd Le Clainche
social.lhss@ais35.fr

